

Relevé des échanges du 2ème Conseil Territorial de Santé de Seine-et-Marne

Vendredi 21 Avril 2017 – 14 heures
Hôtel de Communauté – Lieusaint

Le quorum atteint, Madame PICARD, la Présidente a présenté le déroulement de ce 2^{ème} Conseil Territorial de Santé (CTS) :

- les élections des membres du bureau du CTS,
- des échanges sur les éléments de diagnostic et les propositions de travail suite au premier CTS.

Point 1 : Les élections des membres du bureau CTS

Un rappel sur le rôle du bureau et sa composition a été fait et s'en est suivi les élections de ces membres.

2 votes ont eu lieu concernant les collèges 1 et 2 (en raison d'un nombre de candidats supérieurs aux sièges proposés). Les personnes proposées aux collèges 3, 4 et 5 ont pu être élues sans vote, après validation de l'assemblée. Seule un poste reste à pourvoir au collège 3.

Les membres élus lors de cette assemblée sont :

Collège 1 : Alexandre THIEBAULT ; Claire PARDOEN ; Nathalie DOUSSINEAU ; René BOKOBZA ; Patrick FREMONT

Collège 2 : Gilles LECHOPIER ; Hubert PEIGNE ; Philippe LANNERS

Collège 3 : Bruno MICHEL

Collège 4 : Emilie RICHARD

Collège 5 : Isabelle LATINIS-HERITIER.

Ainsi que Madame Laurence PICARD Présidente et Madame BAUER Vice-Présidente, élues à la précédente séance.

Ce bureau sera constitué de 16 membres lorsque l'ensemble des sièges sera pourvu.

Point 2 : Echanges sur les éléments de diagnostic et propositions de travail

L'objet de cette séance est d'approfondir les échanges avec les membres du Conseil suite aux éléments de diagnostic et propositions présentés lors de la séance inaugurale le 9 mars 2017.

Suite à l'observation lors de la première séance, de M. Anane, Directeur de la Rose des vents, relative à l'absence de proposition spécifique concernant les populations en situation de précarité, des éléments complémentaires sont présentés : le PRS 2 met l'accent sur la lutte contre les inégalités sociales et territoriales de santé, et le PRAPS est consacré à la prise en charge des personnes en situation de précarité.

Des éléments de diagnostic relatifs au profil socio-économique des seine-et-marnais sont présentés, ainsi que les actions envisagées par l'ARS :

- renforcer la mise en œuvre des PASS à l'hôpital et en ambulatoire ;

- consolider la place et le fonctionnement des deux équipes mobiles psychiatrie-précarité du département et des deux réseaux précarité ;
- prendre en compte de la problématique des personnes en situation de précarité dans le travail concernant la thématique santé mentale retenue comme prioritaire ;
- structurer l'offre de soins de premier recours également au bénéfice des populations en situation de précarité.

Concernant les thématiques de santé publique identifiées comme prioritaires en Seine-et-Marne au regard des éléments de diagnostic, les difficultés concernant le repérage et le parcours de santé des personnes en perte d'autonomie sont soulignées.

Le Conseil départemental envisage de mettre en place 6 Pôles Territoriaux de l'Autonomie (concernant les personnes âgées et personnes handicapées). Un appel à candidature a été lancé pour une mise en place de ces pôles fin 2017, en coopération étroite avec l'ARS afin de garantir la mise en cohérence de ces pôles territoriaux avec les territoires MAIA.

Si les acteurs et les dispositifs ne manquent pas en Seine-et-Marne concernant la prise en charge des personnes en perte d'autonomie (réseaux de santé, MAIA, CLIC, plate-forme de répit, accueil de jour y compris mobiles, etc.), ils pâtissent d'un manque de visibilité et de lisibilité en l'absence de stratégies communes.

Les PTA (plateformes territoriales d'appui) sont évoquées comme une réponse à ce manque de visibilité et de lisibilité, à condition d'une part qu'elles soient conçues par les professionnels de santé, pour les professionnels de santé, avec la souplesse et l'adaptabilité nécessaires à leur bon fonctionnement sur un territoire donné ; à condition d'autre part que la rénovation de la carte des CLIC et des MAIA ait été réalisée au préalable afin d'assurer une cohérence territoriale entre ces dispositifs.

Le rôle de l'hôpital dans la structuration de l'offre de soins de premier recours est questionné. L'hôpital n'a pas vocation en effet à constituer un premier recours. Toutefois il joue un rôle important dans l'attractivité d'un territoire donné pour l'installation en ville des médecins libéraux, généralistes ou spécialistes. L'objectif est ainsi de s'appuyer sur l'hôpital pour produire un effet d'entraînement sur l'offre de soins de premier recours. Réciproquement, consolider les réseaux entre l'hôpital et les médecins libéraux prescripteurs est nécessaire pour maîtriser, voire à diminuer les taux de fuite des patients vers d'autres hôpitaux en cas d'hospitalisation. La modernisation de l'offre de soins et l'organisation d'exercices mixtes hospitaliers-libéraux visent également à rendre les hôpitaux seine-et-marnais plus attractifs pour les professionnels de santé.

Une étude concernant l'accès au médecin traitant est en cours de réalisation par la CPAM. Les résultats seront présentés aux membres du Conseil lorsqu'ils seront disponibles.

La CPAM attire également l'attention du Conseil concernant le diabète, première cause de reconnaissance au titre d'une ALD en Seine-et-Marne. Les éléments de diagnostic sont à approfondir concernant en particulier le diabète infantile.

Prochaine séance :

La prochaine réunion du Conseil abordera le sujet de la santé mentale avec l'élection des 21 membres (au plus) de la commission santé mentale.

COMPTE RENDU VALIDÉ EN SEANCE PLEINIÈRE DU 3 JUILLET 2017



Validé en séance du 3/07/2017